



**AFJE**

ASSOCIATION FRANÇAISE DES  
JURISTES D'ENTREPRISE

# L'impact du covid-19 sur les contrats internationaux

(Partie 1) Les outils

(Partie 2) Les actions

29 mai et 4 juin 2020

# **L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES CONTRATS INTERNATIONAUX**

**(Partie 1)  
Les outils**

**Christophe Héry  
Avocat associé, Altair Avocats**

# PLAN DE LA BOITE A OUTILS

- **1. Le dispositif spécial de « gel » des sanctions et délais.**
- **2. Les dispositions légales traditionnelles.**
- **3. Les autres outils de la négociation.**

# INTRO

- **Le prérequis : l'application du droit français**
  - Choix exprès ou implicite par les parties
  - A défaut de choix :
    - Détermination par le juge compétent (Reglt. Rome I)
    - Détermination par l'arbitre désigné
- **Le droit étranger**
  - Un autre monde ?
  - Interférence du droit français ?

# LE DISPOSITIF SPECIAL DES ORDONNANCES « PJP »

Les Ordonnances du 25 mars (n°306) et du 15 avril 2020 (n°427) ont pour objectif de geler les effets des clauses qui sanctionneraient trop lourdement ou définitivement le non-respect de certaines obligations contractuelles.

L'Ordonnance 2020/306 a créé une «période juridiquement protégée» (PJP) qui s'étend :

- du 12 mars 2020 inclus,
- au 23 juin 2020 minuit (fin état d'urgence sanitaire).



Prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet : Fin PJP : 10 août ?.

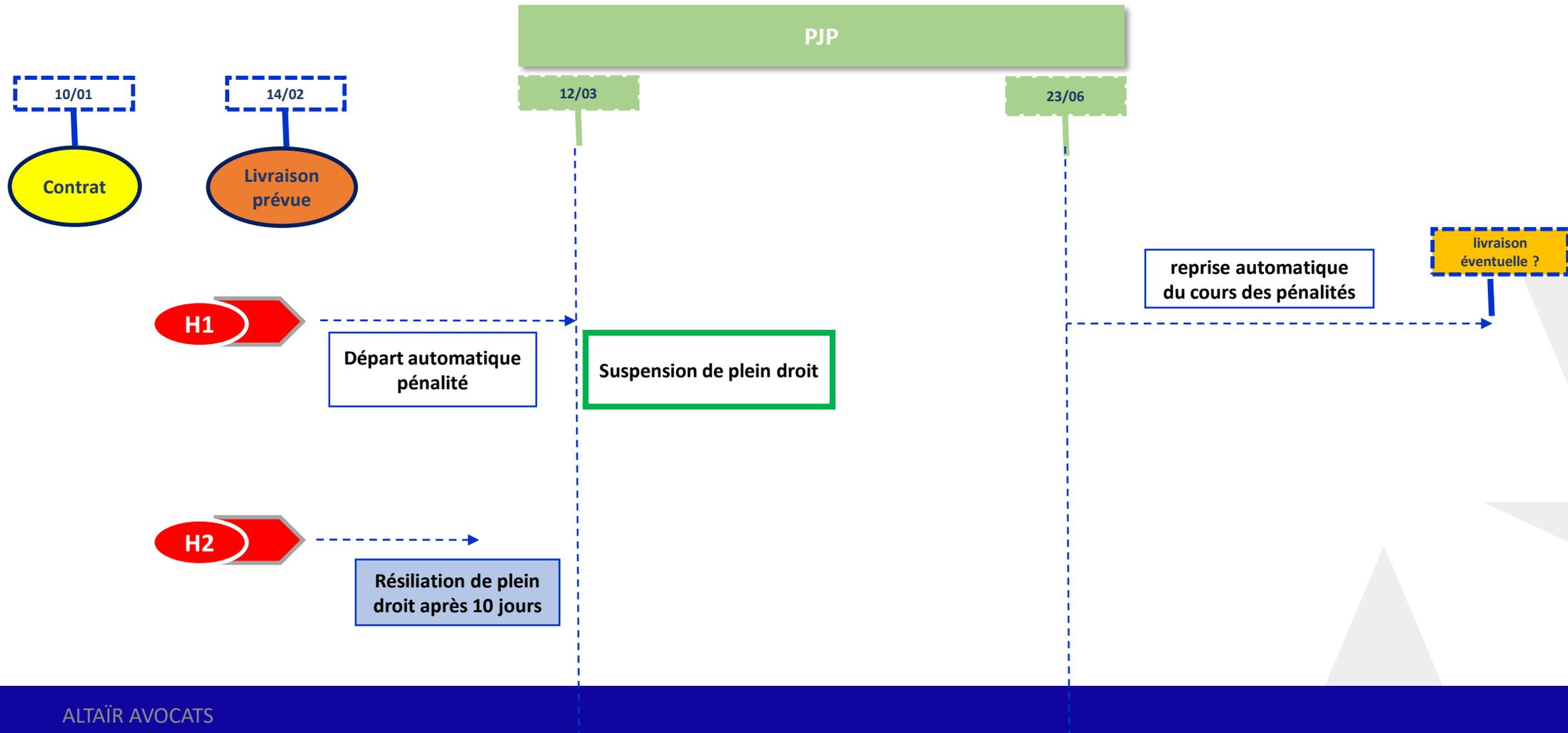
→ Ordonnance du 13 mai 2020 (n°560) a fixé la fin de la PJP au ... 23 juin 2020.

Impact sur obligations contractuelles échues **avant, pendant et après la PJP.**

# CONTRAT CONCLU AVANT PJP + LIVRAISON AVANT PJP (1/3)

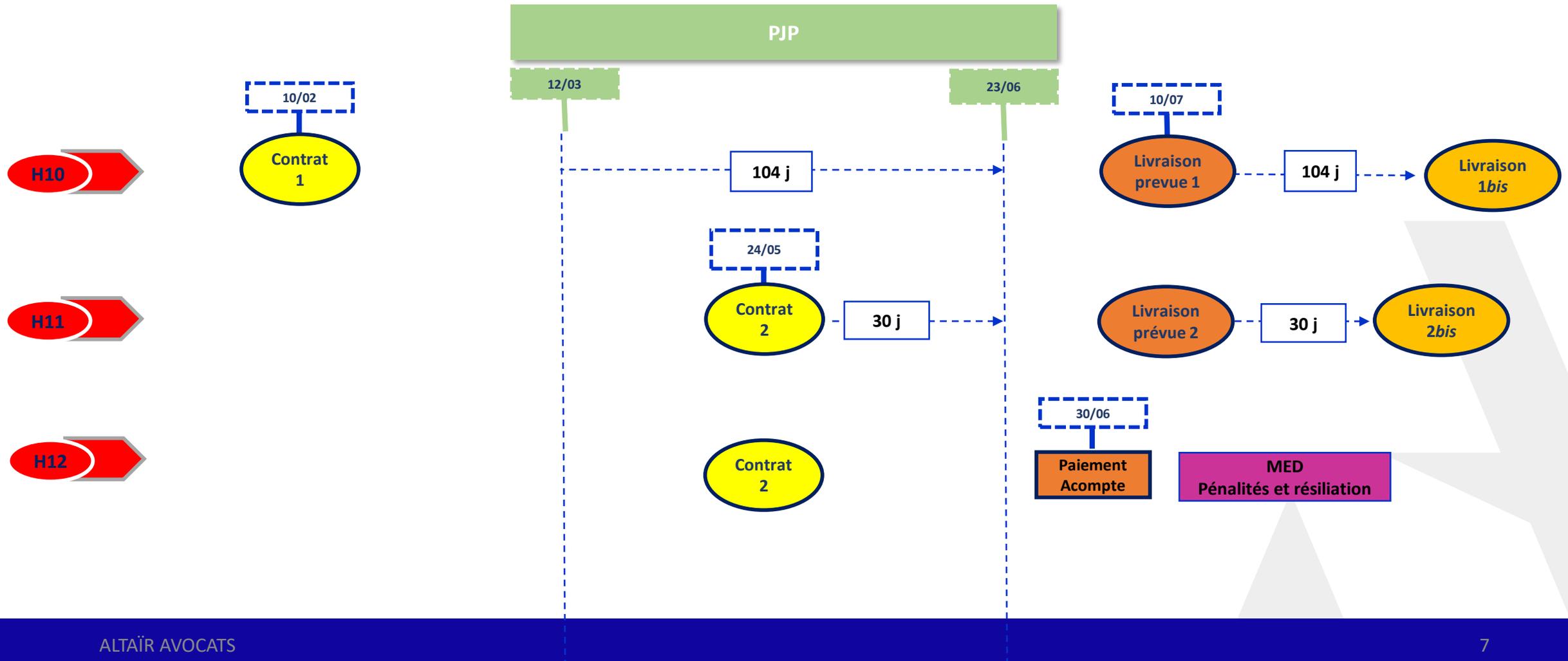
EX : contrat conclu le 10/01/20 - livraison prévue le 14/02/20

Hypo. 1 : pénalité automatique - Hypo. 2 : résiliation automatique après 10 jours



# CONTRAT CONCLU AVEC ECHEANCE APRES LA PJP

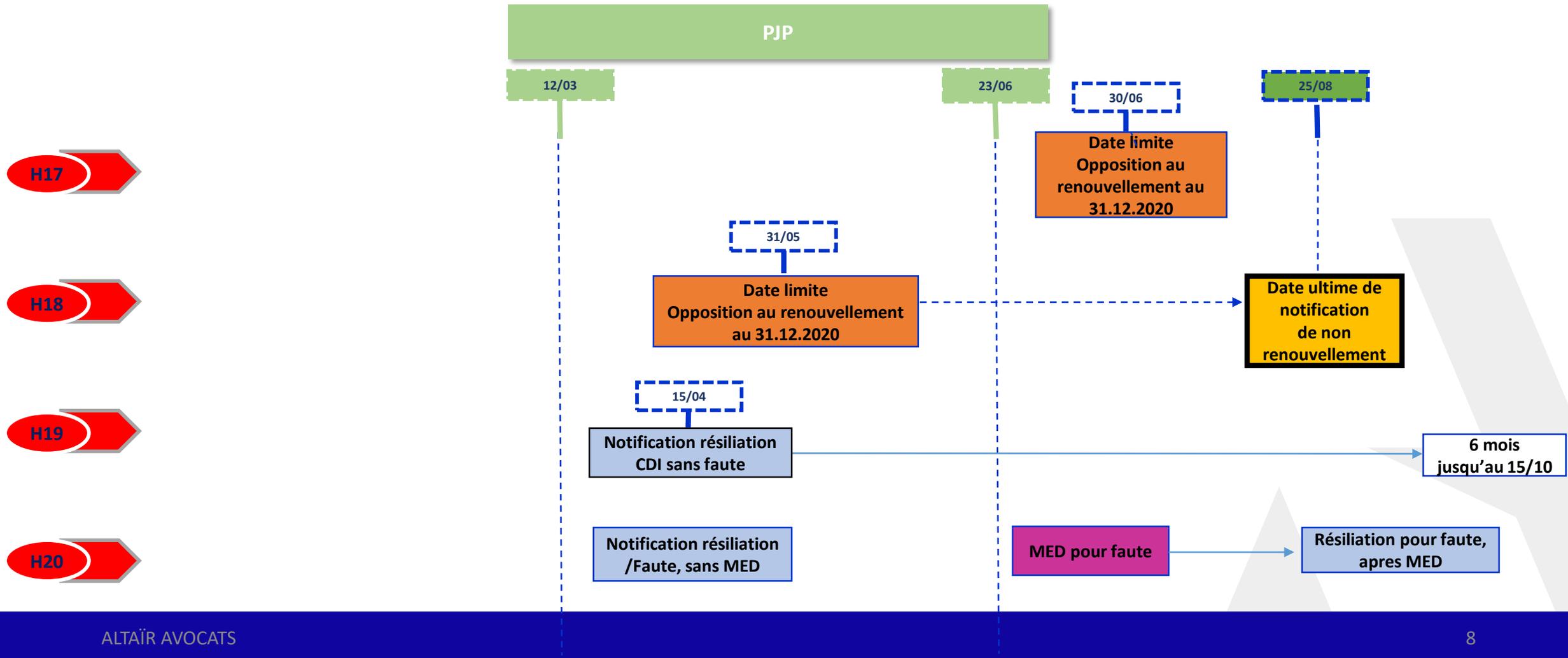
Livraison prévue le 10/07/20 – Hypo. 10 : contrat du 10/02/20 – Hypo. 11 : contrat du 24/05/20  
Hypo. 12: contrat du 24/05/20 & paiement prévu le 30/06/20



# CONTRAT DE DISTRIBUTION / AGENCE (3/3)

Hypo. 17 & 18: Opposition à renouvellement tacite du CDD pour 2 ans – préavis de 6 ou 7 mois

Hypo. 19 & 20 : CDI depuis 2014 : rupture avec ou sans faute



# LES DISPOSITIONS LEGALES TRADITIONNELLES

- **La force majeure**
- **Le changement de circonstances imprévisible (Imprévision)**
- **L'exception d'inexécution**
-  **cas particulier de la vente internationale (CVIM)**

# VENTE INTERNATIONALE

CVIM 1980 applicable aux fournitures internationales de :

- produits standards
- produits sur mesure

**FORCE MAJEURE & IMPREVISION  
(art. 79 CVIM)**

**EXCEPTION D'INEXECUTION &  
RESOLUTION PAR ANTICIPATION  
(art. 71, 72 et 73 CVIM)**

## **FM : Conditions :**

- Indépendance de l'événement à l'égard du débiteur de l'obligation
- Imprévisibilité de l'événement, au moment de la conclusion du contrat
- Irrésistibilité de l'événement
- Cas du sous-traitant : 

## **FM : Conséquences: Suspension et/ou fin**

- Obligation de notification dans un délai raisonnable (sinon dommages intérêts).
- Exonération de responsabilité pendant la durée de l'évènement.
- Droit pour chaque partie de résilier le contrat (sans dommages-intérêts).

**IM : Pas de règle précise mais art 79 utilisé  
comme fondement à une renégociation**

# LES AUTRES OUTILS DE NEGOCIATION

- **L'obligation d'agir de bonne foi.**
- **L'abus du droit d'invoquer un droit.**
- **La caducité du contrat pour disparition lors de son exécution, d'un élément essentiel de celui-ci.**
- **L'obligation de la victime de minimiser son dommage.**

## Cas n° 6 /7

Mon contrat est soumis  
au droit américain.

Puis-je invoquer le « gel »  
de la PJP et le code civil  
français?

- La loi choisie par les parties doit être respectée par le juge.
- Exception pour les « lois de police » (françaises) que le juge français doit appliquer en écartant les dispositions étrangères.
- Ordonnances 306 / 427 :
  - ☀ lois de police ?
- Force majeure, Imprévision, E.I. , Caducité, etc.:
  - ✗ pas lois de police.
- ⚠ Quid des Pratiques restrictives de concurrence ? Déséquilibre significatif / rupture (partielle) brutale ?

# **L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES CONTRATS INTERNATIONAUX**

**(Partie 2)  
Les actions**

**Christophe Héry  
Avocat associé, Altair Avocats**

# PLAN DE LA BOITE A OUTILS

- **1. L'analyse pré-contentieuse**
- **2. Le règlement des litiges**
- **3. La rédaction des nouveaux contrats**

# CHECK LIST D'ANALYSE PRE-CONTENTIEUSE

- ✓ **La relation**
- ✓ **Le contrat**
- ✓ **Clauses relatives à la crise**
- ✓ **Evènement(s) de crise et impact sur le contrat**

## Check list (3/5)

# Clauses relatives à la crise

### Force majeure

- Renvoi à définition et/ou liste
  - Renvoi à définition légale ou définition contractuelle
  - Liste de cas fermée ou indicative
- Notification / délai
- Sanction non notification
- Effet : suspension/résiliation
- Délai de suspension

### Imprévision / hardship

- Renvoi à mécanisme légal (1195 C. civil)
- Exclusion mécanisme légal
- Adaptation : quelle définition ?
- Adaptation : quel délai de négociation ?
- Adaptation : quelles conséquences ?

### Exception d'inexécution

- Renvoi à définition légale ou définition contractuelle
- inexécution par anticipation (exclusion ou non)
- conséquence

### Minimisation des dommages

- clause expresse ou non

### Obligation d'agir de bonne foi

- clause expresse ou non
- obligation de collaboration

## Check list (4/5)

# Evènement de crise et impact sur le contrat (1/2)

### Impact sur vos obligations

#### - Identification de l'obligation affectée :

- paiement
- livraison
- travaux
- prestation intellectuelle
- autre

#### - Identification évènement causal vis-à-vis de l'obligation:

- description
- extérieur
- imprévisible
- irrésistible

#### - Impact:

- impossibilité exécution
- inexécution partielle
- retard
- surcoût
- trésorerie
- autre

#### - Actions correctrices / plan B

#### - Preuves de l'évènement

### Impact sur les obligations du partenaire

# LE RÈGLEMENT DES LITIGES TRANSNATIONAUX

✓ **La médiation / conciliation**

✓ **Les référés**

# LES REFERES

## Pourquoi ? :

- Pour obtenir des mesures provisoires ou conservatoires
- Pour contourner la clause attributive de juridiction ou d'arbitrage

## Comment ? :

- Le référé de l'évidence : référé-provision (art 873 ali.2 CPC)
  - Obligation de paiement / de faire
  - Non sérieusement contestable
- Le référé de l'urgence (art. 873 ali1 CPC)
  - La cessation du trouble manifestement illicite
  - La prévention d'un dommage imminent

# LA RÉDACTION DES NOUVEAUX CONTRATS

- ✓ **Les dispositions de la PJP**
- ✓ **La Force majeure**
- ✓ **L'imprévision**
- ✓ **Les autres clauses**

# LES AUTRES CLAUSES

- Le **préambule** :
  - contexte et
  - intention des parties
- Les clauses de **notification** (délais et forme)
- Les obligations **récioproques et indivisibles**
- Les conséquences de la **fin du contrat** en cas de FM et I:
  - résiliation ou résolution ?
  - exclusion de certains dommages intérêts ?

Je vous remercie  
de votre attention

Christophe HERY  
[chery@altairavocats.com](mailto:chery@altairavocats.com)



## Christophe HÉRY

Avocat Associé

Altair Avocats est un cabinet d'avocats français indépendant présent à Paris et à Bordeaux composé d'une quinzaine de professionnels qui propose une offre de services tournée vers les ETI, PME-PMI, entreprises innovantes et les investisseurs, français et étrangers. Le cabinet est organisé autour de 4 pôles de compétences : Corporate / Fusions-Acquisitions / Joint-Venture ; Private Equity / Management Package ; Distribution / Concurrence / Contrats ; Contentieux des affaires.

Christophe Héry assiste des directions juridiques de groupes français ou étrangers ou des directions générales de PME- ETI lors de transactions commerciales et de litiges relevant essentiellement du droit de la distribution, de la concurrence et de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies (notamment le e-commerce et les traitements de données personnelles).

Il intervient plus spécialement auprès d'acteurs des secteurs pharmaceutique, cosmétique, agro-alimentaire, high-tech et distribution (mode, FMCG, retail). Il a acquis une expertise particulière en matière de gestion de contentieux internationaux (judiciaires et arbitraux) et de négociation de contrats transnationaux. Il a été Vice Chair du International Contracts Committee de l'American Bar Association - Section of International Law (ABA - SIL) et impliqué au sein de l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA), notamment son comité exécutif et la Commission Distribution. Il est membre de l'International Distribution Institute (IDI) et de Legalmondo.

**ALTAÏR AVOCATS**

Christophe Héry

[www.altairavocats.com](http://www.altairavocats.com)

[Mon Blog Distribution](#)

[chery@altairavocats.com](mailto:chery@altairavocats.com)